

Les crédits

D'après moi, partout au pays, les Canadiens veulent jouer ce rôle. Ils ne veulent pas nécessairement attendre que le gouvernement fédéral mette en oeuvre des programmes qu'il ne pourrait peut-être pas se payer en ces temps particulièrement difficiles, où bon nombre d'entre eux éprouvent des difficultés et sont au chômage.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, puis-je dire tout de suite que j'admire le ministre. Je pense qu'il a fait du bon travail dans son ministère. Il est honnête et direct, mais aujourd'hui sa performance était quelque peu douteuse. J'aurais presque eu pitié de lui, de le voir ainsi essayer de défendre ce qui est indéfendable, s'il n'y avait pas d'autres personnes dont il faut avoir pitié, celles qui ne pourront plus bénéficier de ce programme.

Il disait que c'était un bon programme, qui avait bien fonctionné. Alors pourquoi l'abolir?

Je désire lui poser une question, parce qu'il disait que c'était une question d'argent. Le Programme de contestation judiciaire coûtait 2,7 millions par année, n'est-ce pas? Le ministre acquiesce, 2,7 millions. Le gouvernement consacre 870 000 \$ au service quotidien de coupures de presse du premier ministre. Pourquoi le gouvernement ne supprime-t-il pas cela pour le mettre dans le Programme de contestation judiciaire?

M. Weiner: Je ne participe pas à l'important travail de préparation du budget. Ce que je fais, c'est administrer de mon mieux un nouveau ministère qui a des ressources accrues, du nouveau personnel d'un bout à l'autre du pays, beaucoup d'idées et d'enthousiasme et une collaboration avec des gens qui espèrent et prient que ce soit leur chance et que, lorsqu'ils mettront sur pied une collaboration avec une institution, celle-ci reconnaîtra une fois pour toutes la diversité de la société canadienne et lui permettra de s'exprimer.

Nous avons tous nos priorités. Nous aimerais tous faire exactement ce que nous voulons. Mais le gouvernement c'est une affaire d'équipe. Faire un budget c'est très difficile.

Je suis ravi que l'ancien ministre des Finances soit à la Chambre aujourd'hui. Il n'a pas eu une tâche facile. Le ministre qui est avec nous aujourd'hui a fait un travail qui aurait dû être fait il y a 65 ans. Pendant 65 ans, le secteur manufacturier a pâti d'une taxe difficile à supporter. On nous a constamment conseillé de faire des améliorations, d'élargir la base, de permettre à tous les Canadiens de participer. C'est ce qu'il a fait.

L'actuel ministre des Finances a présenté un budget à la fin de février qui contenait beaucoup de réductions très efficaces, qui serrait la ceinture d'un cran. Franchement, ce budget laisse mon ministère dans une excellente situation. Je suis très heureux que le mot multiculturalisme n'ait pas été mentionné en bonne place le 27 février.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le 27 février, le ministre a déclaré, en réponse à une question: «Il existe maintenant une solide jurisprudence pour les années à venir.» Le lendemain, en réponse à une autre question, il disait: «Il y a une certaine jurisprudence qui est établie» et aujourd'hui il nous dit que c'est discutable et qu'il serait peut-être nécessaire de poursuivre le travail en ce domaine. J'aimerais qu'il clarifie ce point.

Enfin, relativement aux 264 affaires, 165 concernant l'égalité et 99 les langues, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle proportion de ces affaires contestaient la position du gouvernement et combien de ces affaires le gouvernement a-t-il contestées?

M. Weiner: Je remercie le député pour sa tentative de clarification. J'ai toujours parlé de jurisprudence importante. Si vous lisez ma réponse dans le hansard, vous pourrez le constater.

Je citerai une réponse que j'ai donnée au député de Hamilton Mountain. Je disais: «Madame la Présidente, je répète que le Programme de contestation judiciaire était un excellent programme, une initiative typiquement canadienne, qui a vraiment permis de déterminer si les lois d'équité en matière linguistique sont justes. Mais, on pourrait supposer que les 300 cas qui ont été examinés jusqu'à maintenant constituent une jurisprudence importante.» Voici la question: la jurisprudence est-elle considérable ou non? N'avons-nous pas constitué une jurisprudence d'une grande importance pour cette nation?

• (1620)

Je déclare humblement à cette Chambre que si nous pouvons compter sur l'appui de toute la nation, des provinces, de l'Association du Barreau canadien, des juristes où qu'ils soient et de tous les groupes communautaires, je suppose qu'à la fin de la journée, on pourrait prévoir enrichir ce domaine essentiel d'idées nouvelles, créatrices, voire excitantes.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat sur cette importante motion au nom du Nouveau Parti démocratique.